



FICHE DE RENSEIGNEMENTS " BENEVOLE-ANIMALIER "
(Refuge uniquement)

Nom : Prénom :

Adresse.....

Code postal :Ville :

Date de naissance :/...../.....Tél domicile :Tél portable.....

E-mail :Profession.....

Avez-vous le permis de conduire ? <> oui <> non

Possédez-vous un véhicule <> oui <> non

Avez-vous actuellement des animaux ? <> oui <> non

Si oui, lesquels ?

Avez-vous eu des animaux ? <> oui <> non

Si oui, lesquels ?

Avez-vous déjà été bénévole dans d'autres associations ? <> oui <> non

Si oui, lesquelles ?

Etes-vous titulaire du diplôme *C.C.A.D <> oui <> non

*Certificat de Capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux Animaux de compagnie Domestique

Quels sont les motifs de votre candidature ?

.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du document « Règlement intérieur de l'Association Stéphane LAMART et en avoir accepté les termes. A : Le :

Signature :

L'acceptation de votre demande de bénévole-animalier sera validée après un entretien avec l'un des responsables du refuge.
Participation à l'assurance à l'Association Stéphane LAMART **est obligatoire** en cas d'accident (10 € par an à renouveler tous les ans).

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION STEPHANE LAMART

Pièces à joindre

Demande de bénévolat-animalier remplie et signée	<>	Personne à prévenir en cas d'urgence <>
Photocopie de la pièce d'identité resto/verso	<>	Photocopie du permis de conduire <>
Attestation d'assurance responsabilité civile	<>	Autre<>

Participation à l'assurance N°

Année 2017 :	<>	Année 2020 :	<>	Année 2023 <> <>	Année 2026.....<>
Année 2018 :	<>	Année 2021 :	<>	Année 2024 <> <>	Année 2027.....<>
Année 2019 :	<>	Année 2022 :	<>	Année 2025 <><>	Année 2028.....<>

Merci d'apposer vos initiales ici

ETRE BENEVOLE-ANIMALIER A L'ASSOCIATION STEPHANE LAMART

I. Sécurité et hygiène

En franchissant le portail du refuge de l'Association Stéphane LAMART, vous pénétrez dans une enceinte d'une surface d'un hectare voir de plusieurs selon le site.

En un après-midi de présence, vous allez parcourir ce terrain à maintes reprises. De ce fait, vous devenez un acteur privilégié du bon état de la structure. Vous constaterez peut-être certaines anomalies pouvant nuire à la sécurité de nos pensionnaires (portes ou portails cassés, trous dans la clôture etc.). Elles devront impérativement être signalées au gardien du site et à nos soigneurs animaliers pour permettre leurs réparations rapidement.

Vous croiserez nos visiteurs.

Leur animal peut les accompagner, vous veillerez à n'établir aucun contact entre les animaux : Nous ne connaissons pas les réactions possibles des uns et des autres !

A certaines périodes de l'année, vous découvrirez, en box ou en cages, chiots ou chatons. Bénéficiant de toutes nos attentions, ils restent, malgré tout, très vulnérables et seuls les soigneurs animaliers sont habilités à les manipuler.

Pour éviter la propagation de maladies infectieuses aux conséquences souvent dramatiques en refuge, il est indispensable de désinfecter les box des animaux AVANT DE REMETTRE UN NOUVEL ANIMAL.

Quel que soit votre attirance pour nos compagnons et pour passer d'agréables journées avec eux, ayez toujours à l'esprit quelques règles essentielles.

L'attachement du chien ne se décrète pas : ne l'enserrez pas de manière intempestive !

Pour des raisons évidentes de dominance, évitez de vous mettre à sa hauteur (notamment en vous agenouillant) et de le laisser sauter.

Jouez avec lui mais avec modération : l'excitation excessive du chien lui est préjudiciable.

II. La promenade

Moment privilégié avec l'animal, la promenade respecte, cependant, certains usages.

Lors de votre arrivée au refuge, notez votre venue sur le livre du refuge « Présence »

Prenez connaissance de la « feuille hebdomadaire de sorties des chiens » et de ses consignes.

Promenez en priorité ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'une sortie récente.

Assurez-vous que votre choix corresponde bien à vos aptitudes physiques !

Sortez et rentrez l'animal toujours en laisse (Obligatoire)

La promenade dure au minimum une quinzaine de minutes par animal

Soyez vigilant : Vérifiez le bon état du collier ; renseignez-vous sur la sociabilité de nos pensionnaires avant de les mettre en contact ; méfiez-vous des « mauvaises » rencontres aux angles du bâtiment ; signalez toutes anomalies constatées dans le comportement du chien au gardien et aux soigneurs animaliers.

Des brosses sont à votre disposition pour une éventuelle pause toilettage souvent bien utile ! Mais attention vous devez impérativement récupérer les poils des animaux et les jeter dans un sac poubelle.

Avant de partir, pensez à rentrer tous les animaux que vous auriez vous-même mis dans les aires de détente et contrôlez la fermeture du box.

Lors d'évènements d'épidémies, les promenades peuvent être restreintes voire supprimées.

Merci d'apposer vos initiales ici

III. Quelques règles de vie

Bénévoles et salariés forment une équipe où tous se côtoient en bonne intelligence, respect mutuel et convivialité. Nous tenons à conserver ce climat serein. Pour faciliter et réussir votre intégration, suivez ces quelques recommandations élémentaires.

Bénévoles, vous choisissez la fréquence de vos venues et leur durée entre 9h00 et 18h00 du lundi au dimanche et jours fériés. Pour une efficacité optimale, elles se doivent d'être rapprochées et suffisamment longues.

Les salariés sont parfois amenés à prendre de nouvelles dispositions. Respectez-les : il s'agit du bien-être de nos pensionnaires !

Nos visiteurs vous solliciteront souvent mais seuls les bénévoles autorisés par le gardien et les soigneurs animaliers sont habilités à les renseigner et à leur présenter un animal en vue d'une éventuelle adoption.

Nos chiens apprécient les friandises en guise de récompense, elles sont exclusivement fournies par nos soins.

Nous nous employons à rendre notre refuge accueillant, vous devez systématiquement ramasser les excréments des animaux sur l'ensemble du site.

Des vents violents balayant fréquemment notre refuge, les portes des enclos et des aires de détente sont toujours refermées avant la nuit, afin d'éviter d'éventuelles dégradations.

Un vestiaire est mis à votre disposition pour ranger vos bottes après la promenade ; surtout, pensez à les rincer préalablement.

Vous aurez également accès au coin cuisine afin de pouvoir vous restaurer. Un four micro est mis à votre disposition ainsi qu'une cafetière et un frigo. Nous vous demandons de nettoyer systématiquement et de ranger ce que vous utilisez.

Dans un souci économique nous vous demandons d'éteindre la ou les lumières à chaque **fois que vous quittez une pièce. Les radiateurs sont gérés exclusivement par le gardien du refuge. Merci de ne pas toucher au thermostat !**

Vous vous sentez prêt ? Alors, BIENVENUE ET MERCI DE VOTRE AIDE !

Le non-respect de ces consignes entraîne le retrait immédiat de la qualité de bénévole-animalier.

IMPORTANT

Merci de nous retourner cet imprimé à l'adresse ci-dessous dûment daté et signé, accompagné de la copie des documents suivants.

**ASSOCIATION STEPHANE LAMART
BP 50
94471 BOISSY SAINT LÉGER CEDEX**

- Justificatif de domicile
- Photocopie de votre carte d'identité resto / verso
- Photocopie du permis de conduire
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Personne à prévenir en cas d'urgence
- D'un règlement de 10 € à l'ordre de l'Association Stéphane LAMART (Pour l'assurance)

Merci d'apposer vos initiales ici